

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2014

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (N° 1575)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Clément, rapporteur

ARTICLE 4

A la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots : « celles-ci », les mots : « ces dernières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.